



co-operatives | coopératives  
and mutuals | et mutuelles  
canada

## Déduction accordée aux petites entreprises

CMC préconise que le gouvernement du Canada veuille à ce que les entrepreneurs et les entreprises ne soient pas pénalisés lorsqu'ils demandent la déduction pour petite entreprise (DAPE) simplement parce qu'ils sont membres d'une coopérative dans un secteur d'activité autre que l'agriculture et la pêche.

En 2016, le gouvernement fédéral a pris, avec l'adoption du projet de loi C-29, des mesures pour empêcher la multiplication de l'accès à la DAPE au sein d'un même groupe économique, un objectif valable et légitime. Cependant, ces mesures ont entraîné une conséquence inattendue : les dispositions désavantageaient tout spécialement les sociétés privées sous contrôle canadien qui sont membres de coopératives ou dont les actionnaires sont membres de coopératives, parce qu'ils sont considérés comme une partie liée. Même si les coopératives n'étaient pas ciblées par ces mesures, il reste qu'elles, ainsi que leurs membres, ont été touchées et doivent, encore aujourd'hui, composer avec les répercussions financières engendrées.

Les modifications adoptées en 2017 et en 2019 ont été saluées, mais elles n'ont touché que les sociétés privées sous contrôle canadien et les membres des coopératives d'agriculture et de pêche, si bien que l'inégalité fiscale perdure pour d'autres secteurs malgré leurs similitudes structurelles aux coopératives d'agriculture et de pêche.

En nous appuyant sur les modifications précédentes mentionnées ci-dessus ainsi que sur le travail du Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de Comptables Professionnels Agréés Canada (CPA Canada), nous demandons d'autres modifications à la DAPE, sous l'article 125 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, afin de remédier au problème de libellé législatif qui cause les problèmes d'admissibilité.

Pour de plus amples renseignements ou pour des exemples précis, veuillez communiquer avec :

**Daniel Brunette,**  
Directeur – représentation et partenariats  
[Coopératives et mutuelles Canada](http://Coopératives et mutuelles Canada)  
613-238-6712 (poste 208)  
[dbrunette@canada.coop](mailto:dbrunette@canada.coop)



**Annie Beaupré, ing. f.**  
Directrice générale  
[Fédération québécoise des coopératives forestières](http://Fédération québécoise des coopératives forestières)  
418 651-0388 (poste)  
[a.beaupre@fqcf.coop](mailto:a.beaupre@fqcf.coop)



Fédération québécoise  
des coopératives forestières

Pieter Heydenrych, CIP  
Chef de la direction  
[Omnia Adjusters Cooperative](#)  
905-840 1212 / 902-222-6889  
[pheydenrych@adjusterscoop.ca](mailto:pheydenrych@adjusterscoop.ca)



## À propos de CMC

CMC est l'organisation faitière nationale et bilingue dont le mandat est de soutenir le développement de l'écosystème national du Canada de 7 000 petites, moyennes et grandes entreprises coopératives. Nos membres comprennent certaines des plus grandes coopératives financières et non financières du Canada, des associations coopératives provinciales/territoriales et des fédérations sectorielles nationales. En plus de représenter certains des plus grands employeurs, CMC donne également la parole aux :

- 52 pour cent des coopératives non financières actives qui n'ont pas d'employés et
- 99,1 pour cent qui ont des employés et fonctionnent comme des petites ou moyennes entreprises.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, [Statistiques financières et non financières sur les coopératives non financières canadiennes, 2019](#)